

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coordination des politiques économiques européennes: la Chambre des salariés pour plus de solidarité et moins d'austérité

Dans le cadre de la collaboration entre la Chambre des députés et la Chambre des salariés (CSL) au sujet des dossiers européens traités au Parlement national dans le contexte des nouveaux pouvoirs accordés aux parlements nationaux par le Traité de Lisbonne, la CSL tient à exprimer ses réserves par rapport à la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au comité économique et social et au comité des régions pour « Renforcer la coordination des politiques économiques ».

Dans ce document, et suite à la crise que traverse la Grèce, la Commission européenne, qui voit dans la faiblesse du coût du financement la cause de l'accumulation de dettes internes et externes des pays membres, propose une approche basée sur trois piliers afin de renforcer la coordination des politiques économiques.

D'après elle, il s'agit d'assurer un meilleur respect du pacte de stabilité et de croissance et une coordination budgétaire plus approfondie, d'élargir la surveillance de l'évolution macroéconomique et de la compétitivité au sein de la zone euro et de mettre en place un cadre solide de gestion des crises pour les Etats de la zone euro.

La Commission propose de synchroniser l'évaluation des politiques budgétaires et structurelles des Etats membres de l'UE dans le cadre d'un semestre européen. Un système d'examen en amont des budgets nationaux par les pairs permettrait de déceler les incohérences et les déséquilibres naissants. Les programmes de stabilité et de convergence devraient être présentés au cours du premier semestre plutôt que vers la fin de l'année comme il est d'usage aujourd'hui.

Respectant pleinement les prérogatives des parlements nationaux, l'examen par les pairs en amont fournirait des orientations pour la préparation des budgets nationaux de l'année suivante.

La CSL détecte toutefois une incompatibilité entre la velléité de respecter pleinement les prérogatives des parlements nationaux et l'application de recommandations tirées des indicateurs d'un tableau de bord par les gouvernements des pays européens, lesquels risquent d'être obligés à mener une politique budgétaire encore plus rigoureuse.

Un Etat pourrait-il en effet encore mettre en œuvre une politique sociale plus avantageuse que ses partenaires ?

Plutôt que de concevoir la coordination des politiques économiques comme un moyen de pression dans la conduite d'une politique d'austérité, les gouvernements devraient agir en faveur d'une meilleure coordination et d'une plus grande solidarité qui doit s'affirmer bien plus fortement, et pas seulement en temps de crise.



L'objectif véritable de la coordination doit, en ce moment, d'abord être de répartir les rôles entre les pays qui doivent s'ajuster et ceux qui peuvent soutenir la reprise, dans l'intérêt de tous.

Actuellement, ce n'est pas le cas. A travers toute l'Europe, des mesures d'austérité, considérées, à tort, comme le seul remède aux déficits publics, sont mises en place. Loin de relancer l'économie et d'apaiser les marchés, l'austérité budgétaire risque de nous mener droit vers la récession. La véritable priorité doit être consacrée à des politiques économiques assurant plus d'emploi et de croissance et non pas plus de restriction budgétaire.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 48 86 16-214 - sylvain.hoffmann@csl.lu

Luxembourg, le 9 juillet 2010

Communiqué N18

